



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2003

Cinquante-huitième session

Point 82 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/58/471)]

58/90. Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/68 du 6 décembre 1999, 55/122 du 8 décembre 2000, 56/51 du 10 décembre 2001 et 57/116 du 11 décembre 2002 concernant son examen et son évaluation, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999¹,

Prenant note avec satisfaction des travaux accomplis par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires, notamment les équipes créées par le Comité à ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions et dirigées par les États Membres s'étant portés volontaires pour le faire, afin d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III,

Notant les progrès réalisés par le Comité, par l'intermédiaire de son groupe de travail, en vue de l'établissement d'un rapport devant être présenté à l'Assemblée générale pour examen, conformément au paragraphe 31 de sa résolution 55/122,

1. *Décide* d'examiner les progrès enregistrés dans l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) lors d'une (de) séance(s) plénière(s) à sa cinquante-neuvième session, au titre d'une question distincte intitulée « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » ;

¹ Voir *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

2. *Prie* le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de lui présenter son rapport sur l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III à sa cinquante-neuvième session en plénière ;

3. *Décide* que la (les) séance(s) plénière(s) consacrée(s) à cet examen se tiendr(a) (ont) en octobre 2004 ;

4. *Invite* les États Membres à participer à cette (ces) séance(s) plénière(s) au niveau ministériel ou au plus haut niveau possible.

*72^e séance plénière
9 décembre 2003*